

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n°75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit

Gland, le 15 août 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le postulat N°75 relatif à la "demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit" était composée de :

de HADELN Moritz	PS-Les Verts-POP, 1 ^{er} membre et rapporteur
MAYER David	GdG
BOVET Regina	GdG
VILLOIS Noémie	PLR
CLERC Yves	UDC

S'est réunie le 1^{er} juillet 2020 au bâtiment du Montoly 1, salle Mont-Blanc, en présence de Monsieur Michel Rohrer, Municipal et de Monsieur Ransiff Trujullo, Chef de Service, que nous remercions pour les informations qu'ils nous ont donné suite à nos questions.

La Commission reconnaît le caractère écologique et environnemental du projet et le désir d'offrir un espace convivial et multi-générationnel aux habitants.

Le dépliant des Espaces Verts de Gland "Plan de gestion différenciée" mentionne que 25 espaces verts ont été identifiés, aussi s'est posé la question de savoir pourquoi choisir en priorité Malagny, au lieu-dit "Place Blanche", et Riant-Coteau pour l'aménagement de ces espaces. Il apparaît en réalité que seuls trois des 25 espaces nécessitent un aménagement, les autres espaces existants ne demandant que de l'entretien. Outre les deux places mentionnées, seul l'espace à Montoly reste à aménager. Pour Gare-Sud, il s'agit avant tout d'un quartier, ce qui n'entre pas dans la démarche de ce préavis.

Manque de communication

Les critiques de la Commission se concentrent essentiellement sur le manque de communication et de participation des citoyens concernés par ce projet. L'impression est que l'on veut leur imposer un concept sans les avoir consultés. En réalité, les travaux de génie civil de ce projet ont été mis à l'enquête dès janvier et plusieurs propositions des habitants sont parvenues à la Municipalité. Cette dernière rappelle par ailleurs que les parcelles 594 (soit Malagny) et DP 189 (soit Riant-Coteau) sont communales et non privées. Il appartient à la Municipalité d'aménager l'espace communal en tenant compte de l'intérêt de l'ensemble de la population, des critères écologiques, de biodiversité, de convivialité et environnementaux. Il est exclu dans ce contexte de laisser seulement des privés aménager ces espaces.

Absence d'une démarche participative

Il est estimé qu'environ 100 familles habitent à proximité et sont ainsi directement concernées par ce projet. Or, aucune démarche participative n'a été formellement organisée pour ces riverains, ou de manière plus étendue, pour la population glandoise. La Commission donne comme exemple la démarche organisée à Nyon pour l'aménagement de la Place Perdtemps. Une telle démarche n'a, à ce jour, jamais été menée à Gland et aucune communication n'a été faite avant que ce projet ne soit soumis au Conseil communal. La Commission propose donc que pour de futurs projets analogues, la population soit

intégrée en amont, par exemple par la pose de panneaux explicatifs, afin de l'informer et de recueillir d'éventuelles remarques ou suggestions.

La Municipalité insiste qu'elle souhaite éviter du bricolage ou de l'improvisation. Le projet répond à des critères écologiques, environnementaux, de biodiversité et de convivialité. De plus, le coût est réduit au minimum pour un projet d'envergure destiné de durer avec le temps.

Autres détails du projet

La Commission s'est intéressée à de nombreux détails du projet :

- L'on estime que ce projet devrait aider, grâce aux arbres, à diminuer la chaleur en cas de canicule et favoriser l'absorption du CO² afin d'améliorer la qualité de l'air ambiant.
- Pour éviter tout vandalisme, le mobilier urbain ainsi que la table de ping-pong seront fixés au sol,
- Les arbres plantés seront surtout des chênes, connus pour être peu allergènes.
- Les deux places devront rester ouvertes au trafic automobile afin de permettre l'accès aux services d'urgence et aux pompiers. Toutefois le trafic privé sera découragé. Le quartier Riant-Coteau est déjà dans la zone des 30km/h; la place deviendra un zone 20 km/h et les places de parking seront maintenues.
- Une halte du TUG sera conservée à Riant-Coteau mais le parcours du bus sera modifié de sorte que le bus ne fera plus le tour de la place, mais s'arrêtera sur la chaussée de la route.
- L'organisation de "la fête des voisins" à la place Blanche de "restera sans doute possible à l'avenir. La Municipalité ne peut pas toutefois tenir compte d'initiatives privées, mais rien n'empêchera d'y organiser des événements autorisés.
- Après la réalisation de ce projet, le nom de "Place Blanche" sera officialisé.
- Le gazon couvrira de larges zones des deux places, sauf pour les passages réservés aux véhicules.
- Des poubelles permettant le tri seront installées.
- Les coûts de l'éclairage ainsi que des lampadaires ne sont pas inclus dans le devis, car dépendant de l'aménagement de l'éclairage public.
- L'installation de la boîte à livre géante reste du domaine du Service de la culture est n'est pas incluse dans le budget.

Nuisances sonores

Si l'aménagement de la Place Blanche n'a pas soulevé de réserves au sein de la Commission, il en fut tout autre pour l'aménagement de Riant-Coteau. Si l'installation de chaises, bancs et d'une fontaine sont généralement acceptés, l'installation d'une table de ping-pong et d'un terrain de pétanque sont critiqués car ils constituent une source potentielle de nuisances sonores et d'accidents.

CONCLUSIONS

Vœux

La Commission émet des vœux suivants :

- Que le Conseil communal reçoive une vue d'ensembles des travaux et entretiens prévus et/ou nécessaires.
- Qu'à l'avenir de tels projets fassent l'objet d'une meilleure communication et d'une véritable participation des habitants.
- Que la politique de promotion et de gestion différenciée de la nature en milieu construit soit poursuivie pour de futurs projets d'aménagement à Gland.
- Que l'aménagement de Riant-Coteau tienne compte d'éventuelles nuisances sonores occasionnées par la pratique du ping-pong et de la pétanque.

Fondé sur ce qui précède, la Commission technique du préavis municipal N°75, à la majorité de ses membres, propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 400'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
 - II. - d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 34'400.- dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif » ;
 - III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 400'000.-.

Pour la Commission technique du préavis N°75 :

de HADELN Moritz, 1 ^{er} membre et rapporteur
MAYER David
BOVET Regina
VILLOIS Noémie
CLERC Yves